Placet adressé à l'Intendant de *Limoges*
au Sujet d'un Pont sur le Bandiat
par les Habitants de *Saint-Germain-de-Montbron*

publié
par M. *Dujarric-Descombes*[1]

Monsieur,

Si ce n'estoit de l'office divin que ie dois faire aujourd'hui iour de dimanche, i'aurois eu l'honneur de vous aller voir pour présenter à monseigneur l'intendant le placet que ie prens la liberté de vous adresser touchant ce misérable pont de *Poncet*, vous priant d'avoir la bonté et la charité de lui présenter. J'espère cette grâce de vous, dans l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Lambert,
Curé de *Saint-Germain*.

Monseigneur,

M. *Martin Lambert*, bachelier en théologie, prêtre-curé de la paroisse de *St.-Germain*, chastelanie de *Marton*, les sindics et habitans ont l'honneur de représenter à votre grandeur que cette paroisse est divisée par la rivière du *Bandiat*, qui est si rapide dans les débordemens d'eau auxquels elle est si sujette, que dans la moindre abondance de pluye, il est absolument impossible de la passer. Il y avoit anciennement un pont qui servoit à la sureté du passage, tant pour les habitans que pour les estrangers, qui se trouve auiourd'huy impraticable mesme à pied, à plus forte raison à cheval, ce qui cause un préjudice considérable aux habitans qui habitent la partie qui les sépare de l'église, ils sont privés du service divin, du secours de leur pasteur dans le temps des maladies, le public y est esgalement intéressé pour le commerce, puisque cela empesche les voituriers de voiturer leurs marchandises. On a fait cy devant plusieurs sollicitations et remontrances aux seigneurs de *Marton*, eux qui de tous tems ont entretenu et doivent réparer le dit pont, mais ils n'en fons rien; il ne se trouve donc personne, Monseigneur, qui puisse y pourvoir que votre grandeur, en laquelle réside la Justice et l'autorité. La prière des dits sieur curé et habitans n'a rien qui ne soit conforme à la Justice. La police que sa maiesté et tous nos rois ont de tous tems si bien establie pour la sureté des ponts et facilité des chemins en y commettant des inspecteurs, est non seulement esmanée de leur autorité, mais encore l'effet d'une des plus sages précautions de la société civile vous en este, Monseigneur, le protecteur; c'est aussy sur cette confiance qu'ils demandent à votre grandeur qu'il luy plaise incessamment donner les ordres pour y remédier. Ils ont l'honneur d'assurer votre grandeur de leur soumission respectueuse et de leurs vœux pour sa santé et prospérité.

Lambert, curé de *St.-Germain*,
Marié, *Bonnithon*, *Marginière*,
Bellayr.

✝

[1]Je tiens à vous témoigner l'intérêt que je prends à vos travaux, en y collaborant autant que je le puis. Je vous adresse aujourd'hui un document ayant trait à l'histoire de la paroisse de *Saint-Germain-de-Montbron*. C'est l'original d'un placet relatif aux réparations et à l'entretien d'un pont sur le *Bandiat*, trop négligé par les seigneurs de *Marthon*. Ces pièces ne sont pas datées mais elles remontent au ministère de l'abbé *Lambert*, curé, qui prit l'initiative de la demande faite à l'intendant. Il chargea très probablement un membre de la famille *Arnauld* de remettre ce placet qui, s'il était parvenu à destination, ne se serait pas retrouvé dans les archives du château de *Bouex*. Ces pièces pourront être déposées aux Archives départementales, avec celles que je leur ai précédemment données. (Annexe II.) — *Martin Lambert* fut curé de *Saint-Germain* de *Bandiac* de 1706 à 1748. (Pouillé historique, *Nanglard***,** T. II, p. 268.)